NewsletterCEPM

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE LA PRODUCTION EUROPÉENNE DE MAÏS • THE LATEST NEWS IN EUROPEAN MAIZE PRODUCTION

N° 9 – *juillet-septembre 2016*

Rencontre de CEPM avec le Directeur-Général de la DG AGRI, M. Jerzy PLEWA (p.3)

Sommaire

- Éditorial & Chiffres clés 1
- Conférence de Cork 2.0 2
- Rencontre de la CEPM avec Jerzy Plewa (DG DGAGRI) 3
- 1er Congrès européen du sorgho 3
- Bioéconomie : propositions décevantes 4
- Le TTIP est-il décédé cet été ? 4
- Perturbateurs endocriniens : vives critiques 5
- Participation de la CEPM aux GDC 5
- Le Brexit, avant tout une épreuve commerciale 6
- Rendez-vous de la CEPM et de ses membres 6

> Editorial

Que fait la Commission pour aider les agriculteurs européens ?

Selon le service de monitoring agricole de la Commission européenne, le JRC-Mars, le rendement de l'UE-28 serait légèrement en deçà de la moyenne quinquennale à 6,84 tonnes par hectare. À première vue, ce n'est pas une catastrophe. Sauf que ce chiffre omet complètement les disparités énormes entre les pays avec des situations parfois désastreuses, comme c'est le cas en France ou en Roumanie !

De plus, l'ensemble des producteurs européens observent une grave crise des prix et, une fois n'est pas coutume, la Commission ne s'est pas servie du seul outil de la PAC qui nous protège et les derniers filets de sécurité n'ont pas été activés à temps.

Cette même Commission veut – contre l'avis d'une partie de ses États membres – continuer de négocier le TTIP. Cet accord de libre-échange, s'il n'est pas négocié habilement, porterait le coup de grâce à notre secteur en faveur de nos principaux concurrents qui, eux, ont bon pied bon œil.

En effet, le gouvernement étasunien lui, ne met pas des bâtons dans les roues de son secteur agricole : coûts énergétiques faibles, OGM, utilisation de produits phytosanitaires, absence de moratoire sur les néonicotinoïdes… Sans parler des dispositifs assurantiels et de gestion des risques dont ils disposent qui font rougir de honte les outils de notre PAC. En attendant, nous Européens mettons des années à négocier la simple réautorisation d'un herbicide…

Les maïsiculteurs européens méritent d'être à la pointe en matière de biotechnologies, de techniques d'irrigation, ou de produits phytosanitaires. Il est temps de repenser le principe de précaution, cette chimère qui entrave le progrès en Europe et nous empêche d'être des agriculteurs du 21ème siècle.

Daniel Peyraube,
Président CEPM,
Président AGPM

CHIFFRES CLES DU MAÏS :

Déclenchement potentiel des droits de douane européens

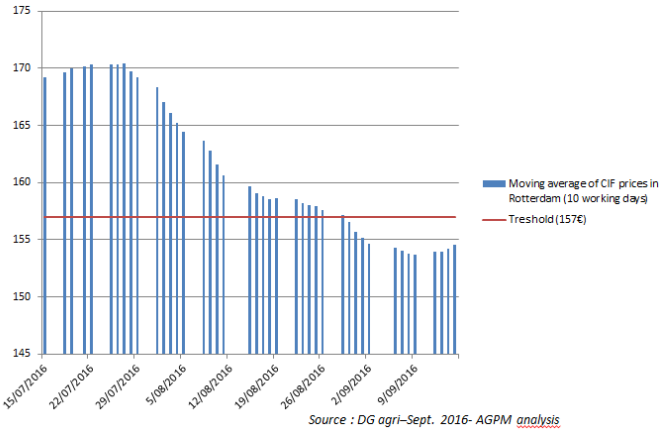

Source : DG agri–Sept. 2016- AGPM analysis

Evolution des cours internationaux à la baisse

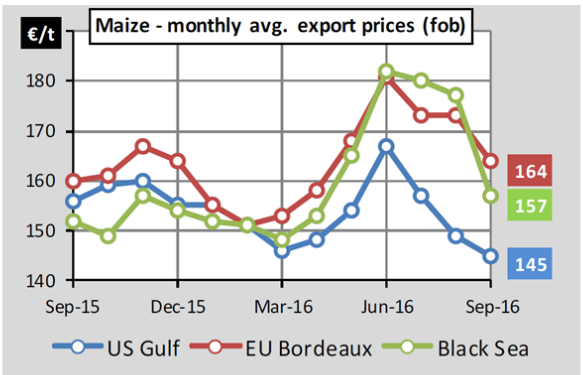

www.cepm.org

EUROPEAN CONFEDERATION OF MAIZE PRODUCTION • CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE LA PRODUCTION DE MAÏS
- 23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS • Tél. + 33 (0)1 47 23 48 32 - Fax. + 33 (0)1 40 70 93 44
- Square de Meeûs 21 - 1050 BRUXELLES • Tél. +32 2 230 38 68

CONFÉRENCE DE CORK: 20 ANS APRÈS, «UNE MEILLEURE VIE DANS LES ZONES RURALES»

Exactement 20 ans après la conférence européenne révolutionnaire de Cork, qui s'est conclue par la signature de la Déclaration de Cork sur le développement rural, la Commission européenne sous la houlette du Commissaire Phil Hogan organise une deuxième conférence du genre à Cork, les 5 et 6 septembre 2016.

Cette conférence, réunissant plus de 300 parties concernées – décideurs politiques, ONG, universitaires et autres parties intéressées – a pour objectif de discuter des **défis actuels et futurs auxquels sont confrontées l'agriculture et les zones rurales**, ainsi que de faire émerger de potentielles solutions politiques. En tant que membre de 5 Groupes de Dialogue Civil (GDC), **la CEPM a été invitée par la Commission à participer à la conférence Cork 2.0.**

AU PROGRAMME

La première conférence de Cork, en 1996, avait pour slogan **«Une campagne vivante»**. A l'époque, l'Union européenne (UE) comptait bien moins de membres, et l'environnement occupait une place moins centrale dans la politique agricole européenne. Pour discuter de ces nouveaux défis, la Commission a rassemblé sous la présidence de Heino von Meyer (OCDE) et le parrainage du Commissaire Hogan un panel prestigieux comptant entre autres les Ministres irlandais (Michael Creed) et slovaque (Gabriela Matecna) de l'Agriculture ; l'Eurodéputé Czeslaw Adam Siekierski (président de la commission AGRI) ; Janez Potocnik (ancien Commissaire pour l'environnement), ...

Les participants, divisés en 4 ateliers (sur **l'emploi, l'environnement, l'innovation et la viabilité**), ont débattus sur le potentiel des zones rurales, les obstacles qui s'opposent à leur pleine exploitation, et les solutions pour y parvenir. En résumé :

- Potentiel à exploiter : la numérisation, les liens entre monde urbain et monde rural, les services rendus par le monde rural (gestion des externalités), l'identité rurale, et finalement l'investissement dans les infrastructures et la jeunesse.
- Obstacles récurrents : le manque de confiance, la compartimentalisation de la réflexion, la complexité, la rigidité, le manque de cohérence et de prévisibilité des politiques, la lourdeur administrative, le manque d'investissement dans la recherche et les infrastructures, le refus du risque et les approches court-termistes, et l'isolation rurale.
- Moteurs de la solution : les approches centrées sur les résultats, la mise en réseaux de tous les acteurs de la chaîne, une meilleure communication de l'image et de l'identité rurale, plus de flexibilité et de subsidiarité, les investissements massifs, des instruments innovants de financement, et la valorisation économique des services rendus.

LA NOUVELLE DECLARATION DE CORK 2.0

Sur cette base, le président Heino von Meyer a présenté la nouvelle déclaration de Cork 2.0 pour le développement rural. Le titre choisi pour la déclaration est **« Une meilleure vie dans les zones rurales »**. Les orientations, à incorporer dans toute future politique agricole, sont les suivantes :

1. **Promouvoir la prospérité rurale** (Economie)
2. **Renforcer les chaînes de valeur rurales** (Economie)
3. **Investissement dans la viabilité et la vitalité rurale** (Société)
4. **Préserver l'environnement rural** (Environnement)
5. **Gérer les ressources naturelles** (Environnement)
6. **Encourager l'action climatique** (Environnement)
7. **Renforcer les connaissances et l'innovation** (Innovation)
8. **Organiser les structures de gouvernance** (Institutions)
9. **Progresser dans la mise en œuvre des politiques et la simplification** (Mise en œuvre)
10. **Améliorer les performances et la responsabilité** (Evaluation)

Cette conférence, conçue comme la « coalition des bonnes volontés rurales », résoudra-t-elle les problèmes endémiques des zones rurales? Ou se cantonnera-t-elle à des discours trop théoriques et généraux pour avoir un réel impact ? Rendez-vous à la prochaine conférence de Cork en 2036 pour en dresser le bilan !

RENCONTRE DE LA CEPM AVEC LE DIRECTEUR-GENERAL DE LA DG AGRI, JERZY PLEWA

Le 1er juillet 2016, une délégation de la CEPM rencontre le Directeur Général de la DG AGRI de la Commission européenne, M. Jerzy Plewa, et lui présente les priorités de la CEPM au niveau européen.

En poste à la DG AGRI depuis 2006, M. Jerzy Plewa est, depuis avril 2013, Directeur général de la DG AGRI. En tant que tel, son rôle est de faire l'interface entre le Commissaire Hogan et son cabinet d'une part, et d'autre part le niveau administratif de la DG (Directions, Unités). Il s'assure de l'harmonie du travail des différents services sous sa responsabilité et a également un rôle de représentation pour les événements de haut niveau.

Une délégation de la CEPM a ainsi eu l'occasion de rencontrer M. Plewa ainsi que ses collaborateurs des services appropriés de la DG AGRI le 1er juillet, à Bruxelles.

PRESENTATION PAR LA CEPM

Après une courte présentation de la structure même de la Confédération, la délégation de la CEPM a présenté au Directeur Général de vive voix un panorama de ses priorités : mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC) et de la politique de verdissement, outils de protection des producteurs face à la volatilité des marchés, commerce international, et durabilité de l'accès à l'innovation. La question du sorgho et sa complémentarité avec le maïs a également été abordée lors de cet entretien.

OBJECTIFS DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Le Directeur Général s'est montré à l'écoute, sans manquer pour autant de souligner les objectifs propres de la DG AGRI, en particulier dans le domaine de la mise en œuvre de la PAC et la nécessité de trouver un équilibre entre changements drastiques et transition progressive, et un terrain commun entre producteurs et organisations environnementales. M. Plewa a insisté sur la nécessité de proactivité des parties prenantes, leur rôle de proposition et d'impulsion dans la phase de réflexion actuelle.

La prochaine étape significative pour la PAC est la publication de propositions de simplification avant les premières propositions pour la PAC 2020, fin 2017/début 2018 au plus tard. Ce processus impliquera surtout la DG AGRI, mais aussi d'autres services de la Commission comme la DG REGIO. Les Groupes de Dialogue Civil (GDC), auxquels la CEPM participe – doivent y être associés pour apporter des propositions concrètes sur les problèmes de fond, éventuellement en collaborant entre eux. Les principaux points d'étape sont la conférence Cork 2.0 les 5-6 septembre (voir article page 2), et la traditionnelle conférence « Agricultural Outlook » le 1er décembre 2016.

1ER CONGRES EUROPEEN DU SORGHO : DERNIERS JOURS POUR S'INSCRIRE !

Le premier Congrès Européen du Sorgho rassemblera à Bucarest (Roumanie) les 3 et 4 novembre 2016 les acteurs et experts européens et internationaux de la filière.

Le sorgho en Europe : un vrai potentiel. Le sorgho répond aux défis d'avenir d'une agriculture durable. Il associe productivité, respect de l'environnement et préservation des ressources en eau. Progrès génétique et agronomie, marches et débouchés ainsi que promotion et politique agricole seront aux cœurs des exposés et débats.

PROGRAMME DU CONGRES

Toutes les informations sur le programme du Congrès sont disponibles sur http://www.sorghum-id.com/fr/programme.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Organisations professionnelles et producteurs agricoles, scientifiques et instituts techniques, collecteurs de céréales-transformateurs et traders, administrations nationales et européennes, sociétés semencières et de protection des plantes, et tous acteurs économiquement impliqués dans la chaîne du sorgho.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions sont ouvertes tant pour les participants du congrès que pour les stands et posters.

Il est possible de s'inscrire sur le site internet de l'événement : http://www.sorghum-id.com/fr. Les modalités de l'appel à stands et à posters sont également disponibles sur ce site internet.

Attention : la date limite des inscriptions est le 30 septembre 2016.

BIOECONOMIE : PROPOSITIONS DECEVANTES DE LA COMMISSION

Comme anticipé, la Commission a publié le 20 juillet 2016 ses propositions pour le Règlement sur les émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de **l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie** (UTCATF) ; et le Règlement sur les **réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030**. Ces deux propositions législatives sont pour l'instant encore en phase préparatoire au Parlement européen, dans l'attente de la nomination de rapporteurs.

La concrétisation de ces initiatives s'est accompagnée, le même jour, de la publication de la **Communication *« Une stratégie européenne pour une mobilité à faible taux d'émissions »***, sur la décarbonisation des transports. Cette communication inclut le renforcement de l'utilisation des énergies de substitution à faible taux d'émissions dans les transports, mais la Commission y précise, de façon fort décevante, que *« les biocarburants produits à partir de cultures alimentaires interviendront peu dans la décarbonisation ».*

La CEPM réaffirme le rôle des biocarburants à la nécessaire réduction des émissions de carbone dans le secteur des transports, et regrette que la Commission échoue à rassurer les investisseurs en privilégiant à terme le **démantèlement d'une filière bioéthanol conventionnelle pourtant performante et modèle pour la bioéconomie**. Par ailleurs, la CEPM rappelle que la COP21 a reconnu le rôle de l'agriculture pour relever le double défi de la sécurité alimentaire et de la lutte contre le changement climatique. La CEPM estime que la bioéconomie est le bon cadre pour concilier ces deux objectifs. Elle offre une approche inclusive des enjeux agricoles fondée sur la complémentarité et les synergies des usages et non plus sur leur opposition. **La filière bioéthanol est un pilier de la bioéconomie européenne** avec des opérateurs économiques leaders et les investisseurs de demain dans la chimie du végétal. Elle renforce la résilience économique de la maïsiculture européenne en diversifiant les marchés dans un contexte de volatilité et de libéralisation croissante du secteur agricole. Pour la CEPM, cette nouvelle politique énergétique et dans les transports doit être l'occasion de développer la bioéconomie, et en particulier celle du bioéthanol de maïs.

LE TTIP EST-IL DÉCÉDÉ CET ÉTÉ ?

La **14e ronde des négociations du TTIP** a eu lieu à Bruxelles du 11 au 15 juillet 2016. Au cours de cette séance le COPA-COGECA, pourtant historiquement contre le TTIP, s'est positionné favorablement tout en émettant de fortes réserves, notamment concernant les normes liées aux fertilisants qui diffèrent grandement entre l'UE et les USA, et les indications géographiques, éternel sujet de frictions entre les deux géants économiques. Dan Mullaney, le négociateur en chef américain, a déclaré à propos du chapitre agriculture : *«C'est un sujet sensible sur lequel nous ne sommes pas encore parvenus à trouver un accord.»*

L'échec de la ronde des négociations, sur fond d'un mélange sulfureux **d'opinion publique hostile et d'élections nationales** se rapprochant, génère une certaine lassitude des deux puissances économiques européennes. Sigmar Gabriel, le Vice-Chancelier allemand, a déclaré qu'aucun terrain d'entente n'avait été trouvé sur aucun des 27 chapitres du traité, le rendant ainsi «de facto mort». Le président français François Hollande a affirmé qu'il n'y aurait pas d'accord entre les deux blocs avant la fin de l'année. «La négociation s'est enlisée, les positions n'ont pas été respectées, le déséquilibre est évident» a-t-il expliqué. Charles Michel, le Premier ministre belge, a également manifesté son appréhension en disant que les discussions semblaient être déséquilibrées et qu'il fallait peut-être mettre les négociations en suspens.

En réponse, la Commissaire Cecilia Malmstörm a réaffirmé que l'UE avait toujours pour objectif de **conclure les négociations avant la fin du mandat du président Obama**. Douze pays, parmi lesquels le Royaume-Uni, la Suède et l'Espagne, se sont également prononcés en faveur du TTIP avant le sommet de Brastislava. Cependant, selon le Directeur-Général de la DG AGRI Jerzy Plewa, le calendrier compliqué et les lourds enjeux politiques rendent tout progrès difficile sur les aspects agricoles.

Ce qui est certain, c'est que les élections américaines approchent à grands pas et que les deux principaux candidats sont tous les deux hostiles à tout traité de libre-échange. Si l'administration Obama ne parvient pas à trouver un accord lors de la prochaine ronde du 3 au 7 octobre, le TTIP sera remisé pour un certain temps aux dernières places de la liste des priorités.

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : VIVES CRITIQUES SUR LE FOND ET LA FORME

Les propositions de la Commission de critères scientifiques pour définir les perturbateurs endocriniens, publiées en juin 2016 après un long retard et la pression des autres Institutions européennes, échouent à rallier les co-législateurs comme les parties prenantes.

Après avoir été condamnée par la Cour de Justice de l'UE et rappelée à l'ordre par une résolution du Parlement européen, la Commission a enfin publié ses propositions définissant les critères scientifiques d'identification des perturbateurs endocriniens le 15 juin 2016.

UNE DOUBLE PROCEDURE QUI MULTIPLIE LES RISQUES DE BLOCAGE

En vertu de deux actes législatifs de base – le Règlement sur les biocides et le Règlement sur les pesticides – la Commission devait adopter ces critères avant décembre 2013. C'est donc avec plus de deux ans de retard qu'elle adopte deux propositions distinctes, car les deux actes de base prévoient **deux procédures législatives différentes**. Une mesure est en effet sujette à la comitologie pré-Lisbonne (Procédure de Réglementation Avec Contrôle, ou PRAC), tandis que l'autre est régie par la procédure post-Lisbonne (acte délégué).

La principale différence entre ces deux procédures repose sur l'intervention d'un comité dit de « comitologie » et composé d'experts mandatés par les administrations des 28 Etats membres de l'UE. Alors que le Parlement européen et le Conseil ont le pouvoir de poser leur veto sur les deux mesures, seule la PRAC implique un **vote préalable du comité de comitologie**. Il est donc possible que la mesure en PRAC soit bloquée par le comité de comitologie, et que l'acte délégué soit de son côté validé sans encombre par le Parlement européen et le Conseil, ce qui créerait un autre imbroglio procédural.

CRITIQUES SUR LE CONTENU DES PROPOSITIONS

Pour ce qui est du contenu, **la Commission affirme que les deux mesures s'appuient sur l'approche de l'OMS** : les substances seraient bannies sur base du danger de l'exposition à une dite substance, et non sur base du risque que l'exposition peut engendrer. Pour plusieurs Députés européens (ainsi que le Service Juridique du Parlement européen) cependant, la Commission a en fait adopté une démarche contraire et ce faisant, **elle serait allée au-delà de son mandat.**

Certains Ministres, lors de la réunion du Conseil du 20 juin 2016, ont partagé leurs inquiétudes quant à l'approche de la Commission, et lui ont demandé de respecter le principe de précaution et de se charger des perturbateurs endocriniens pour lesquels aucune preuve n'est encore disponible. Des discussions similaires ont eu lieu lors des réunions du groupe d'experts et du comité de comitologie en juin et septembre.

Les **citoyens et parties prenantes** ne sont pas en reste. Alors que les propositions ne satisfont ni les associations agricoles ni les ONG vertes, elles n'ont pas non plus convaincu le public. Les deux propositions ont en effet inauguré le nouveau système de consultation publique de la Commission, sous lequel les citoyens ont eu pendant 4 semaines l'occasion de commenter les deux mesures. Au total, elles ont recueilli 386 commentaires, systématiquement critiques.

CEPM TOUJOURS ACTIVE DANS LES GROUPES DE DIALOGUE CIVIL

Deux Groupes de Dialogue Civil (GDC) dont CEPM fait partie se sont réunis depuis la rentrée : le GDC « cultures arables » le 9 septembre et le GDC « aspects internationaux de l'agriculture », le 15 septembre.

La réunion du 9 septembre, qui rassemblait cultures arables et cultures énergétiques, outre la situation des récoltes et les perspectives de prix et de production, a abordé plusieurs dossiers européens actuellement en développement : la règlementation sur les engrais et matières fertilisantes, les néonicotinoïdes, les New Breeding Techniques (NBT), mais aussi ILUC, la communication de la Commission sur la décarbonisation des transports, LULUCF, les résultats des consultations publiques sur les énergies renouvelables et la durabilité des bioénergies.

La réunion du 15 septembre a quant à elle permis de faire le point sur les négociations bilatérales en cours : Canada, TTIP, Mercosur. D'autres questions ont également été évoquées : les programmes de promotion agricole cofinancés par l'UE, et le compte-rendu des dernières réunions G7, G 20 et ministérielles OCDE. Des présentations ont été réalisées sur la stratégie d'exportation des produits agroalimentaires de l'UE et son impact sur les pays tiers, ainsi que sur les aspects sociaux du commerce international.

LE BREXIT, AVANT TOUT UNE EPREUVE COMMERCIALE SOUMISE A L'OMC

100 jours après le funeste referendum britannique, seule l'extrême complexité du Brexit fait consensus et justifie la position attentiste du Royaume-Uni qui, en inventoriant les multiples problèmes à solutionner, se livre en quelque sorte à une étude d'impact géante. Mais un aspect de la négociation semble avoir été négligé ou sous-estimé, celui des relations avec l'Organisation Mondiale du Commerce…

Le Brexit agricole et l'OMC : terra incognita !

La base juridique de toute relation avec l'OMC se situe dans l'article 24 paragraphe 6 des règles du GAAT selon lequel tout relèvement de la protection à la frontière qu'il s'agisse de droits tarifaires ou de mesures non tarifaires doit donner lieu à compensation via des concessions négociées.

Dans la pratique, l'OMC maîtrise parfaitement les processus de négociations en cas de création d'une Union douanière ou d'extension de celle-ci à un nouveau membre. Mais elle n'a aucune expérience du mouvement inverse : que se passe-t-il lorsqu'un pays – a fortiori – un grand pays quitte l'Union douanière ?

Il conviendrait donc que de toute urgence le Royaume-Uni ou la Commission demande qu'un panel de juristes soit constitué au sein de l'OMC pour analyser les conséquences du Brexit sur l'Union européenne en tant qu'Union douanière. Ce travail indispensable exigera de 3 à 9 mois selon la méthode choisie pour constituer le panel et lui définir sa mission.

Le second problème repose sur les accords préférentiels conclus entre l'Union et les anciens pays du Commonwealth: avec la Nouvelle-Zélande (lait, viande ovine), les pays ACP (sucre et autres), l'accord « bananes », sans oublier l'initiative Everything but arms. Ces accords pourront-ils être repris en l'état par l'Union ? Très probablement non car elle subirait ainsi des distorsions de concurrence à son détriment. Il conviendra donc de les renégocier en tout ou partie.

L'on se prépare ainsi à entrer dans une jungle dont on ne mesure encore ni l'ampleur ni les conséquences mais qui, pour les dossiers agricoles, risque de peser lourd dans les prochaines années.

Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres
4e trimestre 2016

- ✓ **France** :
  - **Du 22 au 24 novembre** : Journées Maïs et Assemblée Générale de CEPM – Avignon.
- ✓ **Allemagne :**
  - **12 octobre: "**Gestion de la paille et de la chaume de maïs" – présentation et démonstration de l'équipement – Dummerstorf/Rostock.
  - **21-22 novembre:** Congrès DMK – Berlin.
  - **30 novembre: "**La legislation environnementale de l'UE: Comment le maïs peut-il surmonter les obstacles?" – Bad Füssing.
- ✓ **Pologne** :
  - **1 décembre :** réunion annuelle de remise des résultats des essais de Post Inscription – Smolice.
- ✓ **Bulgarie :**
  - **1-2 décembre**: 6e séminaire agronomique national "10 ans de la NGPA" – Plovdiv.
- ✓ **Roumanie :**
  - **20 octobre:** Assemblée Générale de APPR et événement sur les technologies de drainage – Ialomita.
  - **3-4 novembre:** 1er Congrès européen du sorgho – Bucarest.
  - **8 décembre:** Congrès annuel de l'APPR et récompenses "Maïs Doré" – Bucarest.

Membres de la CEPM

ALLEMAGNE – ***Deutsches Maiskomitee (DMK)***
BULGARIE - ***National Grain Producers Association (NGPA)*** et ***Conseil des Organisations Agricoles***
ESPAGNE - ***Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)***
FRANCE – ***Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)***
HONGRIE – ***Vetömag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanacs (VSZT)***
ITALIE - ***Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)***
POLOGNE - ***Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)***
PORTUGAL –***ANPROMIS***
ROUMANIE - ***Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)***
SLOVAQUIE - ***Zväz pestovatel'ov a spracovatel'ov kukurice (ZPSK)***